

Près de 5500 candidates et candidats pour la première épreuve de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie 2021

La première épreuve de l'édition 2021 de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie a eu lieu ce mardi 6 juillet en présentiel et de manière décentralisée, selon les modalités pratiques définies en collaboration des universités et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, cet examen a été organisé au sein des universités qui proposent un 1er cycle en médecine et/ou dentisterie à savoir l'ULiège, l'UCLouvain, l'ULB, l'UMONS et l'UNamur. Afin de protéger la santé des candidates et des candidats ainsi que du personnel encadrant, les épreuves se sont déroulées dans plus d'une centaine de locaux de façon à respecter les règles sanitaires en vigueur actuellement.

Sur les 6165 participantes et participants attendus, près de 5500 ont effectivement présenté l'examen, soit un taux de participation d'environ 89%).

Laurent DESPY, administrateur de l'ARES : *“Pour cette première épreuve, nous constatons une nette augmentation du nombre d'inscriptions. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour l'expliquer : le pourcentage de non-résidents ayant pris part à cette épreuve est en augmentation et il est possible que la pandémie ait suscité des vocations”*.

En raison de la situation sanitaire, l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) en charge de l'organisation pratique de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie a tenu compte des mesures à appliquer. Comme lors de l'édition 2020 de l'examen d'entrée, les principales mesures prises concernent la décentralisation du lieu de passage de l'examen et les mesures sanitaires imposées.

Les modalités académiques, telles que les matières évaluées ou les conditions de réussite, n'ont quant à elles pas été modifiées. Le programme de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie est fixé par le décret du 29 mars 2017 et l'Arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 19 avril 2017.

L'examen comporte un total de 120 questions à choix multiples réparties entre le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Pour cette organisation une nouvelle fois décentralisée, les candidates et candidats ont été invités à passer l'examen d'entrée en médecine et dentisterie dans des locaux de l'ULiège, l'UCLouvain, l'ULB, l'UMONS et l'UNamur. Au total, ce sont plus d'une centaine de locaux qui ont été mis à disposition par ces universités pour respecter les mesures sanitaires en vigueur. Afin de protéger au mieux les candidates et candidats ainsi que le personnel encadrant, les différentes universités ont appliqué les règles sanitaires en vigueur : port du masque obligatoire dès les files d'entrée, respect des règles de distanciation de 1,5 mètre, mise à disposition de gel hydroalcoolique, aération des locaux, nettoyage régulier des sanitaires.

Près de 700 personnes ont été mobilisées pour encadrer l'épreuve. Leur intervention a consisté à s'assurer du bon déroulement de l'épreuve en veillant notamment à la détection des fraudes et tentatives de fraudes. Toute décision d'invalidation de l'examen ne peut être prononcée qu'en délibération par le Jury. Depuis 2018, 4 cas de fraudes avérées ont été relevés pour l'ensemble des épreuves.

Le Jury est composé de 10 académiques proposés par les universités et désignés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur rôle consiste notamment à rédiger les questions avec le concours d'experts « matières » et inspecteurs de l'enseignement secondaire ; à prendre les décisions académiques relatives aux aménagements raisonnables, constats de fraudes, etc. ; et enfin à analyser et proclamer les résultats.

Celles et ceux qui auront obtenu une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties et un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières obtiendront leur attestation de réussite. Pour chacun des deux cursus (médecine et dentisterie), les candidates et candidats non-résidents répondant à ces critères pourraient également faire l'objet d'un classement si leur nombre excède 30% des réussites. Dans ce cas, seuls les premiers classés d'entre eux seront déclarés lauréats, dans la limite du quota fixé.

Les résultats individuels seront consultables en ligne par les candidates et les candidats dès le 16 juillet.

Celles et ceux qui n'auront pas été déclarés lauréats pourront, s'ils le souhaitent, présenter à nouveau l'examen le samedi 28 aout. **Les inscriptions s'ouvriront dès le 17 juillet et se clôtureront le 2 aout.**

CONTACTS

Sarah Pierre / ARES / T +32 2 225 45 35 / M +32 474 68 37 29 / sarah.pierre@ares-ac.be

Fleur Jasoigne / ARES / T +32 2 225 45 37 / M +32 495 16 72 26 / fleur.jasoigne@ares-ac.be